

Code Natura 2000 : A 072

Bondrée apivore

Carte d'identité

Nom scientifique : *Pernis apivorus***Classification :** oiseau, rapace**Taille :** 52-60 cm**Poids :** 600 à 1000 g**Présence en Wallonie :** mai à septembre**Nid :** très haut dans un arbre, souvent sur une branche latérale**Nombre d'œufs :** 1 à 3**Nombre de nidification :** 1 par an**Hivernage :** Afrique**Alimentation :** essentiellement des guêpes et des larves d'hyménoptères, parfois de petits vertébrés**Protection :** maintien de la quiétude, limitation des insecticides, maintien des futaies claires, bonne structure horizontale du paysage

© R. Dumoulin

Identifier

Par une chaude journée de juin, le talus ensoleillé au bord du chemin creux est le théâtre d'une lutte acharnée. Les guêpes, qui se sont installées dans une ancienne galerie de rongeur, défendent ardemment leur nid contre les griffes d'un rapace qui ressemble un peu à une buse variable. Le nuage d'ouvrières tente de dissuader, à coup de dard, l'oiseau de s'emparer des galettes remplies de larves. Insensible, le rapace continue à creuser le sol et à manger les couvains de guêpe. Il s'agit d'une bondrée apivore.

Cet oiseau a la silhouette et la taille d'une buse variable et il est assez difficile de la différencier de cette dernière. En vol, la queue paraît plus longue et les ailes plus fines que celles de la buse. Lorsqu'elle plane, la bondrée a les ailes horizontales voire même un peu tombantes alors que la buse variable a les ailes relevées. La tête est plus fine et plus longue, elle fait penser à une petite tête de pigeon sur un corps de rapace. Le dessous de la queue est en général barré de trois grosses lignes noires. Si on a la chance de la voir de près, on remarquera les yeux jaunes (noirs chez la buse) et les narines en fentes plutôt qu'arrondies. La forme des narines de la bondrée et de petites plumes raides autour du bec lui éviterait de se faire piquer par les hyménoptères dont elle se nourrit.

Observer

La bondrée apivore est présente dans toute l'Europe à l'exception de l'Irlande, d'une grande partie du Royau-



me-Uni, de la Norvège et du nord de la Finlande. En Wallonie, on retrouve ce rapace à peu près partout. Les grandes zones non boisées sont cependant évitées (Hesbaye, Hainaut occidental...). La bondrée apivore est un oiseau migrateur qui est présent en Belgique de mai à septembre. Durant le mois d'août, on observe souvent des groupes de plusieurs bondrées qui filent vers l'Afrique, là où le froid ne tue pas les insectes.

La population wallonne de bondrée est estimée entre 600 et 950 couples. Elle semble en augmentation depuis les dernières années.

Le domaine vital d'un couple de bondrée apivore est assez vaste (en moyenne 5 à 10 km²) et contient une grande variété d'habitats. Le nid est installé en forêt, sur



© R. Dumoulin

un arbre élevé. Les feuillus et les pins sont les arbres les plus souvent utilisés pour l'emplacement du nid mais d'autres conifères sont parfois utilisés, si le peuplement est assez clair. Le territoire défendu par le couple couvre environ 500 ha autour du nid, le couple est uni pour la vie et fidèle à son territoire.

Comme son nom l'indique, la bondrée apivore se nourrit essentiellement d'hyménoptères (guêpes, abeilles et bourdons). Elle ne s'attaque jamais aux ruches, elle déterre les nids qu'elle repère à la vue grâce aux allers-retours incessants des ouvrières. Les larves et les œufs sont particulièrement appréciés par rapport aux adultes qui ne sont presque pas consommés. La bondrée chasse aussi au sol en marchant, elle débusque les gros insectes et les capture pour les manger. Lors de périodes de mauvais temps et au début du printemps lorsque les nids de guêpes ne sont pas encore très fournis, la bondrée ajoute à son régime de petits rongeurs, des lézards, des grenouilles, des oisillons...

Pour se nourrir, la bondrée a donc besoin de zones ouvertes, ensoleillées et propices à l'installation de ses proies. Elle cherche sa nourriture dans les forêts claires, les clairières, les carrières, les landes, les coupes à blanc, les coupe-feu, les prairies, les talus... Il est donc important de maintenir des zones ouvertes en forêt et de maintenir une structure horizontale du paysage très diversifiée.

Protéger

Bien qu'elle soit protégée au niveau européen, la plus grande menace pour la bondrée apivore demeure la destruction de l'espèce (tir et/ou poison) lors de la migration.

En Wallonie, c'est plutôt l'utilisation de pesticides (insecticides, rodenticides) qui peut intoxiquer ce rapace.

De plus, la modification des habitats et la destruction du milieu naturel (constructions, remembrements...) diminuent les sites de nourrissage pour la bondrée. Un dérangement excessif du nid lors de différentes activités en forêt peut entraîner le départ des oiseaux d'un site. Le nid étant difficile à voir quand les arbres ont leurs feuilles, ces dérangements ne sont généralement pas intentionnels.

Une dernière menace est due aux conditions météorologiques. En effet, un printemps froid et pluvieux entraîne une raréfaction des proies habituelles de l'espèce au moment où la bondrée en a le plus besoin, c'est-à-dire lors de l'élevage des jeunes. Cela peut entraîner de gros dégâts dans les nichées.

La gestion favorable à la bondrée apivore se focalisera sur trois points :

- le maintien ou le développement des forêts claires composées d'essences indigènes à haute valeur biologique (chênes, hêtres...) et gérées en futaies claires, irrégulières et mélangées ; l'exploitation se fera par trouées en maintenant des îlots de vieillissement. Les plantations se feront à large écartement ;
- le maintien de zones ouvertes riches en proies, en forêt et à proximité de celles-ci : développement et maintien de lisières forestières étagées comprenant un ourlet buissonneux et un ourlet herbeux. En zone agricole, les bandes refuges (tournière enherbée, bande fleurie...) et les prairies à haute valeur biologique seront favorisées grâce aux subsides des mesures agri-environnementales. Le bocage sera maintenu ou développé ;
- le maintien de la quiétude lors de la période de nidification à proximité des sites de nids connus. Les travaux forestiers seront évités à moins de 100 mètres d'un nid occupé, entre le mois de mai et la fin du mois d'août.

Tous les rodenticides, les insecticides et les autres pesticides seront évités dans les sites de reproduction. De même, le piégeage avec des appâts non spécifiques ne devrait plus être pratiqué dans l'ensemble du domaine vital des bondrées lors de leur présence en Wallonie.

ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

